



> Pharmaciens propriétaires

## Ajout d'un autotest de dépistage de la COVID-19

À compter du **8 février 2022**, un nouvel autotest de dépistage de la COVID-19, SD Biosensor, sera ajouté pour la facturation en pharmacie.

Ce nouvel autotest sera disponible en format d'une boîte contenant le matériel pour réaliser **25 tests de dépistage rapide**. Cependant, afin de respecter les modalités du Programme de distribution d'autotests de dépistage de la COVID-19, pour chaque service, vous devez remettre à une personne admissible, le matériel requis pour réaliser **5 autotests de dépistage rapide par période de 30 jours**.

Pour connaître le Programme de distribution d'autotests de dépistage de la COVID-19, veuillez consulter l'[infolettre 223](#) du 15 décembre 2021 et la section 6.11 du [Manuel des pharmaciens](#).

### Ajustement des instructions de facturation

- Le code de programme doit correspondre à **07 : Service offert en pharmacie remboursé par la Loi sur l'assurance maladie**;
- Le code de service doit correspondre à **CV : Service pandémie**;
- Le type de service doit correspondre à **A : Tests de détection rapide (autotest)**;
- La rémunération est de 10,03 \$ par service de 5 tests;
- Le prescripteur doit être un pharmacien;
- Le code de facturation est **99113946**;
- La quantité facturée doit être de « **1** » pour le matériel nécessaire pour réaliser 5 tests;
- Puisque le test de détection rapide est fourni gratuitement, seule la marge grossiste sera remboursée au pharmacien. Le code de grossiste est obligatoire et doit indiquer le grossiste où le pharmacien s'est approvisionné;
- La durée de traitement doit être de 30 jours;
- Ce service n'est pas soumis à la contribution des personnes assurées;
- Pour les personnes qui ne pourront pas présenter leur carte d'assurance maladie ou leur carnet de réclamation, le code d'intervention **MK** peut être utilisé pour générer un numéro d'assurance maladie (NAM) temporaire dans le cadre d'un programme de gratuité.


### Autotests de dépistage disponibles pour la facturation

	Produit 1	Produit 2
Code de facturation	99113942	99113946
Marque de commerce	Autotest Covid-19 BTNX	Autotest Covid-19 SD Biosensor
Date de début d'effectivité	2021-12-20	2022-02-08

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires  
Développeurs de logiciels de facturation – Pharmacie

#### Site Web et fils RSS

[www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels)

Abonnez-vous à nos fils RSS 

Avant de nous téléphoner, consultez les flash-infos au

[www.ramq.gouv.qc.ca/flash-infos](http://www.ramq.gouv.qc.ca/flash-infos)

#### Téléphone

Québec

418 780-4208

Montréal

514 687-3612

Ailleurs au Québec

1 888 330-3023

#### Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,

de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)